

Polluants en suspens

Publié le 04/12/2013 à 08H00

Industrie. La société Oxindus souhaite s'implanter sur la zone portuaire du Havre. Les garanties de l'usine de retraitement des poussières de zinc, classées déchets dangereux, inquiètent les écologistes et des élus.

Elle n'est pas encore arrivée au Havre mais déjà l'hypothétique installation de l'usine Oxindus fait débat. Les élus ne sont pas tous d'accord avec l'avis favorable donné à l'implantation, près du canal de Bossière, de cette installation de recyclage des poussières de zinc, classées déchets dangereux.

Dans la délibération du conseil municipal, la Ville soulignait, tout comme la Dreal (Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement), des zones d'imprécisions dans le dossier, notamment en ce qui concerne l'impact des rejets d'effluents dans le milieu naturel. Elle pointait aussi des interrogations sur la gestion des résidus qui gardent le statut de déchets dangereux.

Un procédé breveté

« Nous ne sommes pas contre a priori. Mais nous serons soucieux d'un fonctionnement strictement contrôlé. Nous ne sommes pas béatement favorables. Il faudra que toutes les réserves soient levées », a indiqué Édouard Philippe, le maire du Havre.

La Ville a donc demandé, en cas d'implantation de ce projet pilote, qu'un programme de surveillance soit mis en place. Il s'agirait d'examiner l'efficacité du confinement et la qualité des rejets dans le canal. Le groupe d'opposition socialiste, verts, radical de gauche a voté contre cet avis favorable avec réserves.

Pour expliquer l'activité d'Oxindus, on nous rappelle que les aciéries travaillent de plus en plus à partir de ferraille. Cette dernière est constituée d'éléments d'électroménager, de carrosserie de voitures... Tous traités au zinc pour ses propriétés anticorrosion.

Le procédé Oxindus, présenté comme révolutionnaire et breveté, permettrait de séparer le fer et le zinc des poussières issues de ces aciéries.

Le fer serait ensuite revendu aux aciéries comme matière première. Le zinc, lui, repartirait sur le marché des fondeurs de zinc. Un recyclage qui permettrait de limiter les importations de minerai en provenance du Pérou ou du Guatemala. Écologie pour Le Havre a pourtant donné un avis défavorable lors de l'enquête publique et mis en exergue différents motifs d'inquiétude. L'association estime, par exemple, que l'installation doit être classée SEVESO seuil haut. « Le stock de poussières est sous-évalué », affirme Annie Leroy, présidente de l'association.

« Le canal Bossière, le Grand canal et le canal de Tancarville constituent un milieu fermé. En cas de déversement accidentel, la pollution pourrait durer très longtemps. Nous avons connu en Normandie Zimaval et Citron qui travaillaient dans les déchets. Elles ont été des aspirateurs à subventions. Des stockeurs de déchets, qui ont laissé une lourde dette à la société : pour Citron, 35 millions d'euros pour remettre le site en état », précise Écologie pour Le Havre.

De son côté, Oxindus affirme avoir apporté, sur le papier, toutes les garanties de sa capacité à respecter la réglementation française. « On ne peut pas pleurer sur la désindustrialisation du pays et ne pas accueillir ce projet même si c'est avec des réserves », a rappelé Jean Moulin, adjoint au maire du Havre.

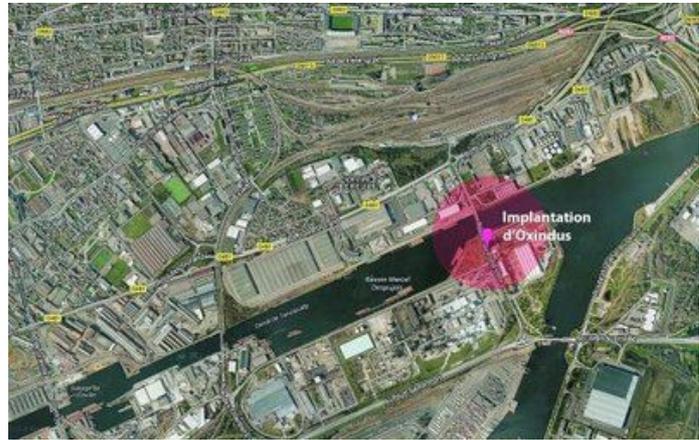
MARIE-ANGE MARAINE

ma.maraine@presse-normande.com

Activité

Oxindus est une jeune société spécialisée dans le traitement des déchets industriels.

Site



Oxindus veut s'implanter dans 3 000 m² du hangar 104, route du Pont VII

Les installations de recyclage de poussières de zinc seraient implantées au Hangar 104, route du Pont VII au Havre. Ce site est localisé à moins d'un kilomètre de la première habitation et à plus de 3 km de la zone naturelle la plus proche.

Finances

Oxindus devrait disposer d'un capital d'un million d'euros. Elle compte sur les subventions et avances remboursables (Oséo, Conseil régional...) à hauteur de 1,8 million d'euros.